



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 09/2019

Vevey, le 11 mars 2019

Ne pas diffuser
**Ce document doit encore faire l'objet d'une décision du
Conseil communal le 28 mars 2019**

Réponse à l'interpellation de Madame Isabel Jerbia intitulée "Il était une fois un Port Historique Veveysan!"

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Préambule

Dans une interpellation déposée au Conseil communal le 13 décembre 2018, Mme Jerbia s'inquiète du traitement du port situé au bas de la place du Marché, qu'elle estime lourdement négligé en tant que monument historique. Elle pointe le défaut d'entretien du perré ou des bollards d'amarrage et pose quatre questions auxquelles il sera répondu ci-dessous.

Introduction

Le préavis de la Direction générale des immeubles et du patrimoine, Section monuments et sites (DGIP-MS, ex SIPaL-MS) intégré au rapport CAMAC 17626 auquel Mme Jerbia se réfère est le suivant :

Le Service Immeuble, Patrimoine et Logistique, Section monuments et sites (SIPAL/MS1) formule la remarque suivante :

Qualité du site

L'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) identifie Vevey comme ville d'intérêt national. Les quais Maria-Belgia et Perdonnet et le perré de la place du Marché font partie de l'échappée dans l'environnement I : « bord du lac, espaces publics avec promenade agrémentée de rangées de platanes, terrains de jeu ou de sport, espaces verts et plages », relevant d'une catégorie d'inventaire **ab** (partie indispensable du site construit et sensible pour son image).

L'ISOS a attribué à ce périmètre un **objectif de sauvegarde a**, encourageant ainsi la sauvegarde de l'état existant du site en tant qu'espace libre, la conservation de la végétation et des constructions anciennes essentielles pour l'image du site.

Substance patrimoniale :

Le perré de la place du Marché est un aménagement de grande valeur historique, dont les composants présentent une authenticité remarquable : ensemble de bollards d'amarrage en pierre de St-Triphon bouchardée, vestiges d'emmarchements du même matériau et revêtement en gros pavés éclatés.

Examen du projet :

Le projet prévoit la construction d'une plateforme sur lac au droit de la place du Marché, qui devrait recouvrir le perré. Le SIPaL-MS attire l'attention des autorités communales, auteur-e-s du projet et futur-e-s directeur-trice-s des travaux, sur la fragilité des composants énumérés ci-avant. Il encourage vivement les acteurs de la réalisation à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer leur conservation intacte durant la durée des travaux et de la manifestation.

Le SIPaL-MS insiste d'autant sur ce point que le projet de réaménagement de la place, dont la réalisation suivra la fête des Vignerons, prévoit de remettre en valeur le perré dans sa disposition historique.

Dans son dernier paragraphe, celui-ci stipule que "[...] le projet de réaménagement de la place, dont la réalisation suivra la fête des Vignerons, prévoit de remettre en valeur le perré dans sa disposition historique." De fait, le préavis de la DGIP-MS ne recommande pas la réhabilitation complète du site après la Fête des Vignerons, mais signale que la Ville l'envisage elle-même, ce qui donne en partie réponse à la première question de Mme Jerbia.

La prise en compte du patrimoine est une préoccupation majeure pour la Municipalité.

L'organisation du mandat d'études parallèles (MEP) pour le réaménagement de la place du Marché en est la preuve : présence d'associations défendant le patrimoine dans les tables rondes, présence d'un représentant de la DGIP-MS dans le Collège, étude historique commandée par la ville et faisant partie intégrante du cahier des charges, etc.

M. Nicolas Meier, conservateur à la DGIP-MS, était membre du Collège d'experts des MEP organisés en 2017-2018 pour l'avant-projet d'aménagement de la place. La dimension patrimoniale de ses nombreuses composantes historiques (Grenette, Poids de foin, Bois d'Amour, Château de l'Aile, Salle del Castillo, Port marchand, etc.) justifiait en effet pleinement la présence de Monsieur Meier au sein du Collège et les discussions ont concerné de nombreuses fois ces aspects.

La "*remise à disposition définitive du perré au public*" ne figure par contre pas au nombre des recommandations de la DGIP-MS, qui n'a effectivement pas vocation à s'exprimer formellement sur les questions d'accessibilité. Chacun aura ceci dit compris qu'une réhabilitation correcte du patrimoine historique du port sous-entend *a priori* la visibilité de ses éléments constitutifs.

En page 57 du rapport final du Collège d'experts¹, colonne de droite, alinéa n° 7, il est recommandé aux auteurs de l'avant-projet retenu de "*valoriser certains éléments patrimoniaux, notamment les bornes d'amarrage du port ancien.*" La question du traitement du perré a également été évoquée par le Collège, qui demande de "*réfléchir à une meilleure intégration du cheminement des rives, de la plage et à une simplification de l'aménagement du perré.*"

Réponses aux questions de Mme Jerbia

1) *La Municipalité compte-t-elle entreprendre la réhabilitation du port historique dans son ensemble ?*

Si l'initiative concernant l'aménagement d'un parking enterré sous la place du Marché, soumise au peuple le 19 mai prochain, n'aboutit pas, la Municipalité lancera alors la phase de projet sur la base de l'avant-projet retenu en février 2018. Elle devra pour ce faire obtenir les crédits d'étude correspondants auprès du Conseil communal.

A la lecture de l'étude produite en mai 2017 par M. Bruno Corthésy, historien, dans le cadre de la préparation des MEP², on constate que le port a fait l'objet de divers traitements au cours des âges. La Municipalité ne peut donc pas envisager "*la réhabilitation du port historique dans son ensemble*" sans que soit précisée la période à laquelle on fait référence. Ceci dit, la Municipalité compte amener le projet attendu à protéger et mettre en valeur les éléments architecturaux du patrimoine historique subsistant actuellement à cet endroit.

2) *La Municipalité compte-t-elle remplacer les bollards et restaurer ceux qui peuvent l'être ?*

Oui.

¹ https://laplacedumarche.ch/wp-content/uploads/2018-03-26_URBAPLAN_VEVEY_RAPPORT-MEP-PLACE-DU-MARCHE_COLLEGE.pdf

² https://laplacedumarche.ch/wp-content/uploads/2017-06-09_Corthesy_PdM_historique.pdf

3) *Le perré sera-t-il rénové et l'espace laissé définitivement libre pour nos citoyens et visiteurs?*

Oui, pour la première partie de la question.

Majoritairement oui pour la seconde partie, sous réserve d'une solution satisfaisante pour la relocalisation des petites embarcations qui occupent aujourd'hui trop largement le perré, non seulement de l'avis de la Municipalité, mais aussi du Collège, des mandataires, des services concernés et de la grande majorité des usagers de la place.

4) *Un panneau historique à l'attention de la population expliquant la valeur exceptionnelle de notre port historique est-il envisagé?*

Pour la Municipalité, l'essentiel consiste ici avant tout à révéler la valeur historique de l'endroit par un réaménagement adapté. La même suggestion pouvant être faite pour l'ensemble des éléments historiques environnant la place, la Municipalité propose de revenir sur cette question à l'occasion de l'élaboration du projet de réaménagement en vue de dégager une solution générale pour l'information du public.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 11 mars 2019.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter